# Conditions générales de vente

Tous nos services se font aux conditions suivantes. Celles-ci sont reconnues comme lues et acceptées par toutes les parties. Toutes communications par mail, courrier postal ou orales sont reconnues faites en acceptations de ces conditions générales de ventes.

1. **Définitions.**

JEA ASBL est une association sans but lucratif belge dont le siège social est établi rue de stambruges 13, 7332 Neufmaison, Belgique. Elle organise différents évènements tournant autour du jeu et du divertissement et est dénommée JEA ou l’organisateur. Le client est la personne physique ou morale qui s’inscrit à l’un des évènements organisés par JEA. On nomme « inscription » et le mot lié « inscrit » le fait d’avoir montré son intérêt à un évènement en remplissant un formulaire ou toute autre manière de montrer son intérêt énoncé par JEA. On nomme « participation » et le mot lié « participant » le fait d’avoir effectué le paiement demandé à l’inscription et/ou le fait de participer à l’évènement.

1. **Champ d’application.**

Les présentes conditions générales forment le contrat liant les parties, à savoir JEA ASBL et le client. Il ne sera admis aucune dérogation aux présentes conditions, même si celles-ci sont en contradiction avec les éventuelles conditions propres du client, sauf accord préalable et écrit de JEA ASBL. L’absence de mise en œuvre d’une disposition reprise dans les présentes conditions générales ne peut être interprétée comme une renonciation de JEA ASBL à s’en prévaloir ou la reconnaissance d’un quelconque droit dans le chef du client.

1. **Prix.**

Tous les prix sont communiqués avant et lors de l’inscription à l’un des évènements de JEA ASBL et libellés en euros, toutes taxes comprises. Si le client communique des renseignements erronés lors de son inscription, JEA ASBL pourra lui réclamer des frais supplémentaires en fonction des conséquences de ses renseignements erronés.

1. **Inscription et participation.**

La méthode d’inscription aux évènements de JEA est communiquée au client par les moyens de communication que JEA à mis en place pour communiquer avec ses clients. C’est au client de se tenir au courant des évènements de JEA. Une fois le client inscrit et la confirmation d’inscription reçue, le client à 15 jours pour effectuer le paiement. À défaut de paiement dans le délai imparti, JEA se réserve le droit d’annuler l’inscription. Une fois le paiement effectué, le client est repris comme participant. Il s’ouvre ainsi le droit d’accès à toutes les activités proposées lors de l’évènement. Un paiement sans inscription préalable ne sera pas pris en compte et sera remboursé le plus rapidement possible.

1. **Droit de rétractation, remboursement et refus de participation.**

Le client dispose d’un droit de rétractation de 14 jours après son inscription et jusqu’à 1 mois avant l’évènement. Ce délai d’un mois ne peut être réduit même par le droit de rétractation de 14 jours. En cas de rétractation du client dans les 14 jours, le remboursement sera intégral quel que soit le moment de son inscription. Après ce délai, le remboursement sera réduit de 20% et ce jusqu’à 2 mois avant l’évènement. À partir de 2 mois avant l’évènement, le remboursement sera de 50%. Tout désistement se situant dans la période d’1 mois avant l’évènement ne sera pas remboursé. JEA se réserve le droit de ne pas accepter une inscription à l’un de ses évènements et ce sans devoir en expliquer la raison. Si c’est le cas, JEA ASBL préviendra le client endéans les 30 jours après son inscription et effectuera le remboursement intégral au plus vite s’il y a eu paiement.

1. **Responsabilité.**

JEA ASBL n’est responsable que de son dol ou de sa faute lourde ou de celle de ses préposés, mandataires bénévoles ou volontaires. JEA ASBL n’engage aucune responsabilité pour tous dommages indirects du fait des prestations accomplies. JEA ASBL n’est pas responsable des problèmes matériels ou physiques à la suite du non-respect du règlement d’ordre intérieur, des règles de jeu éditées dans la description de l’évènement ou dans les documents d’informations fournis. De même, tout autre « ordre verbal » énoncé lors de l’évènement et qui ne serait pas suivi dispense JEA de toute responsabilité quant aux dommages matériels ou physiques. JEA ASBL n’est pas responsable en cas de réaction (allergique ou autre) survenue lors de l’évènement. JEA s’engage toutefois à fournir un maximum de renseignements sur simple demande et en respect des règles d’hygiène légales. La responsabilité de JEA ASBL ne pourra en aucun cas être engagée à la suite d’erreurs dans les photographies ou dessins illustrant les évènements.

1. **Force majeure.**

JEA ASBL ne peut être tenue pour responsable, tant sur le plan contractuel qu’extracontractuel, en cas d’inexécution, temporaire ou définitive, de ses obligations lorsque cette inexécution résulte d’un cas de force majeure ou fortuit. Seront notamment considérés comme des cas de force majeure ou fortuits, les éléments suivants : les incendies, les catastrophes naturelles, les grèves (déclarées ou non), les manques généraux d’approvisionnement ou de moyens de transport, les interdictions sanitaires, etc. En cas de force majeure, JEA ASBL se réserve le droit de la suite donnée aux participations et inscriptions.

1. **Propriété intellectuelle et savoir-faire.**

Sauf convention contraire stipulée par écrit, tous les dessins, les illustrations, les photos, les lay-out, les compositions, les logiciels et, plus généralement toute œuvre ou texte créé ou traduit pour JEA ASBL par ses participants, bénévoles, organisateurs ou toute autre personne ayant participé au développement d’un évènement de JEA ASBL demeurent la propriété exclusive de JEA ASBL conformément aux dispositions légales en matière de propriété intellectuelle.

1. **Matériel photographique et promotionnel**

Lors des événements proposés par JEA, les participants sont autorisés à prendre des photos. JEA ne peut en aucun cas être responsable des images prises. Toute personne ayant une opposition à faire sur sa personne, son matériel ou le lieu devra le faire à la personne ayant pris la photo. En revanche, JEA peut utiliser toute photo reçue ou prise à des fins promotionnelles sur tout les medias qui lui semble opportun. Chaque évènement requiert du participant une déclaration distincte d’autorisation de son image dans ce cadre. Il ne pourra en aucun cas être demandé à JEA, et sous aucune forme ou appellation possible, le versement d’une somme d’argent pour l’utilisation d’une image comme définie ci-dessus montrant un lieu, un objet, une personne lors d’un événement JEA.

1. **Réclamations.**

Les réclamations du client relatives aux services doivent être soumises à JEA ASBL dans un délai de 8 jours après l’évènement par lettre recommandée, et exposées de manière complète et claire.

1. **Compétence des tribunaux.**

Toute contestation quant à la validité, l’interprétation ou l’exécution des présentes conditions générales sera soumise au droit belge et de la compétence exclusive des tribunaux de Mons.